



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 2800

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le protocole de coopération interministérielle présenté, médiatiquement, par son prédécesseur, le 14 janvier 2002, tendant à confirmer les principes, les objectifs et les modalités de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il lui demande de lui préciser l'état actuel de concrétisation, selon l'annonce alors faite, dans chaque établissement supérieur comme dans chaque établissement culturel des axes prioritaires de la politique interministérielle : - diversifier et valoriser les enseignements et la recherche dans le champ des arts, du patrimoine et de la culture, - améliorer la formation et l'insertion professionnelles des étudiants, - conforter et structurer la formation des formateurs, - développer la vie culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur, - contribuer au rayonnement culturel local, national et international.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2800

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3132